ID: 019-251908208-20250327-202503015-DE

DELIBERATION N° 2025-03-015

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 27 MARS 2025 A 15 HEURES

Nature de l'acte :		délibération	
Domaine d'	intervention:		
7	Finances locales	Finances locales	
7.1	Décisions budgét	Décisions budgétaires	
<u>Objet</u> :	Déplacement de 1	Déplacement de réseau AEP secteur de Puy de Mirat à CHAMEYRAT	

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 15 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical: 17 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 22

Présents: 18 Pouvoir: 1 Votants: 19 Pour : 19

Contre: 0

Excusé ayant donné pourvoir : 1

Mr DURAND Yann à Mr MOUSSOUR Florent (LE CHASTANG)

Secrétaire de séance : Monsieur BOUYOUX Éric

Présents:

Monsieur VERGNE Jean-Pierre pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel et Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques pour la commune de ST- CLEMENT

Monsieur BREUIL Robert et Madame MAURY Catherine pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Eric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

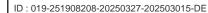
Monsieur VIALLE Marcel et Monsieur CHARBONNEL Daniel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST MEXANT

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Absents:

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS Monsieur DURAND Yann pour la commune de LE CHASTANG Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST CLEMENT Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX



Monsieur le Président informe le Comité Syndical que certains projets de travaux dans le secteur de Puy de Mirat à CHAMEYRAT vont nécessiter le déplacement en 2025 du réseau AEP de ce secteur sur environ 125 ml en domaine public et la reprise de branchements.

Monsieur le Président soumet les propositions financières de 2 entreprises consultées:

- -MIANE ET VINATIER pour un montant total HT de 26 317,50 € soit 31 581 € TTC
- CORVISIER pour un montant total HT de 34 028,50 € soit 40 834,20 € TTC

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager les travaux de déplacement de réseaux et de reprise de branchements dans le secteur de Puy de Mirat à CHAMEYRAT
- Retient la proposition de l'entreprise MIANE ET VINATIER pour 26 317,50€ HT soit 31 581,00 € TTC
- Décide d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à cette réhabilitation
- Autorise le Président à signer toute pièce technique, administrative et financière se rapportant à cette opération
- Dit que ces travaux seront amortis sur 40 ans
- Charge Monsieur le Président de solliciter les aides auprès de partenaires financiers: Etat au titre de la DETR, Conseil Départemental de la CORREZE, Agence Adour Garonne...

Pour copie conforme, Le Président, Alain DELAGE